EMPIRE VIE
CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 23 novembre 2015 **N° 2015-33**

CATÉGORIE : **ASSURANCE**

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, agents généraux et comptes nationaux

OBJET : **Processus de vente à distance**

Aperçu

Nous sommes heureux d'annoncer qu'il n'est plus nécessaire de préappouver un conseiller pour qu'il puisse conclure des ventes d'assurance vie à distance. Nous avons aussi éliminé la nécessité pour les conseillers et les agents généraux administrateurs (AGA) de signer l'addenda pour la vente à distance. Les AGA n'ont plus besoin de préapprouver un conseiller pour que celui-ci puisse conclure des ventes à distance.

Nous harmonisons actuellement le processus de vente à distance Rapide & Complet avec le nouveau processus que nous avons mis en œuvre pour la Proposition d'assurance temporaire et maladies graves dans le cadre d'une vente à distance.

Après le 15 décembre 2015, nous considérerons toutes les propositions de vente à distance reçues sur un formulaire D-0082 comme non conformes jusqu'à ce que le conseiller complète une Proposition d'assurance temporaire et maladies graves dans le cadre d'une vente à distance, ou remplisse une nouvelle proposition Rapide & Complet, ou encore que le conseiller et le client se rencontrent afin de signer de nouveau la proposition.

Soumission d'une proposition de vente à distance

- Il est possible d'établir si une proposition Rapide & Complet à distance a été soumise par un conseiller en consultant le champ « Type de rencontre » du Rapport du conseiller.

- Il est possible d'établir si une version papier de la proposition de vente à distance a été soumise par un conseiller, puisque ceci est clairement indiqué sur la Proposition d'assurance temporaire et maladies graves dans le cadre d'une vente à distance.

Processus de vente à distance

- Les conseillers peuvent conclure une vente à distance uniquement en complétant le processus de propositions d'assurance vie Rapide & Complet ou la Proposition d'assurance temporaire et maladies graves dans le cadre d'une vente à distance. Le montant maximal de protection d'un assuré dans le cadre d'une vente à distance est de 2,5 millions de dollars.

- La version papier du processus d'une proposition pour une vente à distance (circulaire d'information n° 2015-25) et le processus de propositions Rapide & Complet sont identiques, à l'exception de :
    - Lors d'une vente à distance avec Rapide & Complet, le conseiller doit parler au téléphone avec les titulaires et les assurés et utiliser un logiciel de partage d'écrans tel que Join.me ou Webex lorsqu'il remplit la proposition.

MD Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées sur les formulaires de l'Empire Vie ni sur un reçu de livraison de police.

Un représentant de l'Empire Vie pourrait communiquer avec le(s) client(s) pour remplir un sondage sur le processus de vente à distance.

L'Empire Vie surveillera le taux de maintien en vigueur et de placement des ventes à distance. Un conseiller peut se voir retirer le droit de conclure des ventes à distance si le processus ou les exigences ne sont pas respectés, que les affaires soumises ne sont pas satisfaisantes ou que l'Empire Vie ou l'AGA du conseiller considère que celui-ci devrait s'abstenir de conclure des ventes à distance.

Important : Le conseiller doit remplir toutes ses obligations envers le client, quelle que soit la façon dont la proposition a été remplie. Une vente à distance peut ne pas convenir à toutes les situations.

Veuillez communiquer avec le Centre de ventes au 1 866 894-6182 si vous avez des questions sur le processus de vente à distance.

Compétence

Heather Priestley, B.Comm., ALMI, ACS, directrice, Opérations, Assurance

MD Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.